

Présentation du Seigneur au Temple, année A, 2 février 2020

*Lectures : Malachie 3, 1-4 ; Psaume 23 ; He 2, 14-18
Évangile selon saint Luc 2, 22-40*

Homélie du frère Camille de Belloy

Ils sont montés à Jérusalem, la ville sainte, pour accomplir les observances de la Loi du Seigneur, respectueusement, religieusement, humblement, comme des pauvres, des petites gens du peuple d'Israël. Ils sont venus tout simplement faire ce qui est commandé par la Loi du Seigneur quarante jours après la naissance d'un enfant, d'un garçon premier-né. Ce sont là des prescriptions du *Lévitique* qui, aujourd'hui peut-être, nous paraissent bien étranges et fort archaïques. C'est tout d'abord une « purification » de la mère qui, depuis l'accouchement et jusqu'au quarantième jour de ses relevailles, est considérée comme en état d'impureté rituelle et doit offrir en sacrifice pour la purification de son sang un agneau d'un an et un oiseau de type tourterelle. Mais si elle n'a pas les moyens nécessaires pour offrir une tête de petit bétail, elle se présentera au prêtre avec seulement « deux tourterelles ou deux jeunes pigeons ». C'est l'offrande des pauvres, c'est celle que Marie et Joseph viennent apporter au Temple.

L'autre prescription concerne l'enfant et vient cette fois du livre de l'*Exode* : tout premier-né mâle est consacré au Seigneur, c'est-à-dire lui appartient de droit. Il doit donc être « racheté » à Dieu par ses parents. Mais, curieusement, saint Luc ne fait pas mention des cinq sicles d'argent à verser au sanctuaire, selon le livre des *Nombres*, pour ce rachat. Il ne parle d'ailleurs pas de rachat, et s'il cite ici encore la Loi, c'est uniquement pour souligner la consécration ou plus exactement la sainteté de l'enfant qui est aujourd'hui présenté au Temple, sans faste par de modestes parents.

Le récit de la purification de Marie et de la présentation de Jésus aurait pu s'arrêter là et la conclusion de l'évangéliste intervenir dès à présent : « Lorsqu'ils eurent achevé tout ce que prescrivait la Loi du Seigneur, ils retournèrent en Galilée, dans leur ville de Nazareth. » Seulement, entre l'acquittement des obligations rituelles de la Loi et le retour à Nazareth, il s'est passé quelque chose, quelque chose de neuf, d'inattendu : avec ces deux personnages, Syméon et Anne, surgissant au moment même où Joseph et Marie présentent l'enfant Jésus au Temple, c'est l'Esprit Saint qui surgit au cœur de la Loi et qui la transfigure, ou plutôt lui donne son vrai visage, sa vraie signification ; et c'est tout le prophétisme, l'ancien, le vieux prophétisme d'Israël qui, d'un coup, se met à revivre, à parler, à chanter de nouveau.

L'un et l'autre, Syméon et Anne, sont des familiers du sanctuaire, aucun des deux, ni lui ni elle, ne méprise la Loi ; ils l'observent au contraire avec exactitude et même avec zèle, mais l'un comme l'autre sont des inspirés, qui se laissent guider au souffle, aux impulsions de l'Esprit. Aux trois mentions successives, presque répétitives, de « la Loi du Seigneur », au début du récit, répondent trois mentions, non moins insistantes, de « l'Esprit Saint » quand il est question de Syméon : « l'Esprit Saint était sur lui », « il avait reçu de l'Esprit Saint l'annonce... », « sous l'action de l'Esprit, Syméon vint au Temple ». Il nous est dit aussi que Syméon « attendait la Consolation d'Israël ». Or celui qui autrefois avait chanté, annoncé la Consolation d'Israël, c'est un prophète, le plus grand d'entre eux peut-être, le prophète Isaïe : « Consolerez, consolerez mon peuple, dit votre Dieu... C'est moi, dit le Seigneur, je suis celui qui vous console. »

Mais ce qu'Isaïe avait vu de très loin, Syméon le voit de tout près, car cette Consolation attendue, espérée de l'ancien Israël, ce n'est plus une promesse seulement, c'est un enfant, un bébé qu'il reçoit physiquement, tendrement dans ses bras, et il peut dire : « *Maintenant, ô Maître souverain...* » Le *Nunc dimittis*, le Cantique de Syméon n'est pas que l'adieu émouvant d'un vieillard à ce monde ; les stances de son chant de bénédiction accomplissent et prolongent les prophéties d'Isaïe en une extraordinaire révélation sur la personne de Jésus, qui nous livre en quelques expressions très denses, toutes reprises d'Isaïe, une véritable christologie.

« Mes yeux ont vu *ton salut* » : l'enfant que voici est plus encore que « le Christ du Seigneur » que Syméon avait reçu l'assurance de voir avant de mourir, il n'est pas même seulement le « Sauveur » annoncé aux bergers à Noël, il est le *salut de Dieu* en personne. « *Lumière* qui se révèle aux *nations* et *gloire* de ton peuple *Israël*. » Chez Isaïe déjà, le salut de Dieu ne se limitait pas au seul peuple d'Israël et s'ouvrait, à travers la figure mystérieuse du « Serviteur », aux nations païennes. Mais chez Syméon, ou plutôt en Jésus lui-même, le salut atteint sa pleine et rayonnante universalité, puisque Dieu l'a préparé « à la face de tous les peuples » et que cet enfant est d'abord *Lumière des nations* et ensuite, comme par rejaillissement, *Gloire d'Israël*.

Toujours inspirée d'Isaïe, mais surtout par l'Esprit, la prophétie de Syméon se poursuit et s'adresse en particulier à Marie pour lui révéler l'autre face du mystère de Jésus : après le Christ de gloire, c'est un Messie de contradiction qui lui est annoncé, c'est le Serviteur souffrant entrevu par Isaïe, c'est le Messie rejeté et bientôt crucifié, c'est le « signe » refusé et qui, dès lors, devient pierre d'achoppement, occasion de chute – et par là « glaive » dans l'âme de sa mère –, mais aussi, plus mystérieusement encore, source de relèvement, de résurrection, de discernement des esprits et de dévoilement de la vérité des cœurs.

Et Anne, que vient-elle faire en « survenant à cette heure-même » ? Nous savons le nom de son père, de sa tribu, nous connaissons son âge exact et son mode de vie. Mais, certains s'en étonnent et le regrettent, pour une fois qu'on nous présente dans l'Évangile une femme prophète, on ne nous dit rien, contrairement à Syméon, du contenu de sa prophétie. Quelle injustice, quelle discrimination ! Est-ce si sûr ? « Elle proclamait les louanges de Dieu », nous dit saint Luc, tout comme le firent les femmes prophètes de l'histoire d'Israël, Myriam, sœur d'Aaron, ou la juge Débora qui chantèrent à Dieu leur reconnaissance pour son action, et comme le fit encore une autre femme appelée Anne, la mère du prophète Samuel, qui, elle aussi, en remerciement du fils qui lui avait été donné, monta au sanctuaire pour que ce fils soit présenté au Seigneur, non pas racheté, mais cédé, consacré au Seigneur.

« Elle parlait de l'enfant à tous ceux qui attendaient la délivrance de Jérusalem », précise encore saint Luc. La voici tout entière la prophétie d'Anne qu'on croyait absente ! Car la « *délivrance* de Jérusalem », c'est encore un vieux mot du prophète Isaïe, revivifié et identifié par Anne à ce tout jeune enfant qu'elle découvre au Temple. Et, dans la vieille langue prophétique, celle d'Isaïe et de toute l'ancienne Alliance, le mot traduit par « délivrance » signifie très exactement « rachat », « rédemption » : Dieu rachète son peuple comme un parent pouvait racheter un membre de sa famille pour le délivrer, le sauver d'un état de servitude et de détresse. Ainsi l'enfant Jésus n'a pas à être « racheté » à Dieu comme premier-né de sexe masculin, selon les prescriptions littérales de la Loi ; il est lui-même, comme salut reconnu dans l'Esprit par les prophètes, le *rachat* de Dieu en faveur de son peuple, de tous les peuples : Christ, « notre Sanctification et notre Rédemption ». Amen.